

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 28 JANVIER 2016

Présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGÉ, Jean-Pierre BOUDES, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER

Excusée ayant donné pouvoir : Jessica MARTINEZ-DUPOIS (pouvoir à M. LAINÉ)

Absents : Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Julie LABRY, Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, décision de retenir l'offre de COLAS d'un montant de 36 899.50 € HT et option 880 € HT pour la réalisation du programme de voirie 2015.
 2. A l'unanimité, décision d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice 2015, jusqu'à l'approbation des budgets 2016.
 3. A l'unanimité, décision d'engager la commune dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.
 4. A 8 voix pour, 2 voix contre (LAINÉ : 2) et 1 abstention (AUGÉ), décision d'approuver le retrait de la compétence "soutien au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique" de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.
- M. le Maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles C 547 (DIA 15-4797), E 437 et 297 (DIA 16-12).
5. Questions diverses

Vu pour être affiché le 2 février 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 2 février 2016,

LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

